

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 21  
Représentés : 9  
Pour : 30  
Abstentions : 0  
Contre : 0

**OBJET** : Versement d'acompte sur les subventions aux associations et aux établissements publics avant le vote du budget 2018

L'An deux mille dix-sept, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le quatorze décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes : JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, E. CHAMBRON, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

|                       |   |                |
|-----------------------|---|----------------|
| D. LAFON              | à | JP. AUBRUN     |
| M-E. MORIN            | à | A-M. MERCADIER |
| J. DELERIN            | à | C. BIGRET      |
| V. RADAQARISOA        | à | F. GAGNARD     |
| V. FONTAINE-BORDENAVE | à | S. BOURDET     |
| S. LE ROUZES          | à | S. CROCI       |
| T. NAPOLY             | à | P. RIBATTO     |
| G. MERGY              | à | S. CICERONE    |
| D. BEKIARI            | à | A. SOMMIER     |

**Absente excusée** : F. ZINGER

**Absents** : M. FAYE, C. ALVARO, J. N'GALLE-EBOA, J-M. GASSELIN.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les crédits de subventions ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'après décision individuelle d'attribution,

Considérant que dans l'attente du vote du budget primitif 2018, il convient de voter des acomptes sur les subventions aux associations, afin de leur permettre d'assurer leurs dépenses courantes, notamment en matière de salaires,

Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/12/2017 DEL 171220\_3  
Reçu en préfecture le 28/12/2017  
Affiché le 28/12/2017  
ID : 092-219200326-20171220-DEL171220\_3-DE

## DECIDE

**Article 1 :** D'autoriser le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des avances de subvention de fonctionnement aux associations de la ville :

| Organismes                                 | ACOMPTES 2018    | VOTES |
|--|------------------|-------|
| CCAS                                       | 177 379 €        |       |
| Caisse des Ecoles                          | 45 000 €         |       |
| Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL) | 56 250 €         |       |
| <b>Total 6573</b>                          | <b>278 629 €</b> |       |

|   |                  |  |
|---|------------------|--|
| Association Sportive Fontenaisienne (ASF)               | 72 500 €         |  |
| Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal | 29 750 €         |  |
| Ludothèque Le Manège aux jouets                         | 20 480 €         |  |
| <b>Total 6574</b>                                       | <b>122 730 €</b> |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>401 359 €</b> |  |

Les élus membres des conseils d'administration des associations ou établissements publics précités ne prennent pas part au vote.

**Article 2 :** Les subventions seront allouées dans le cadre de conventions individuelles avec chaque association et présentées lors du conseil municipal le plus proche.

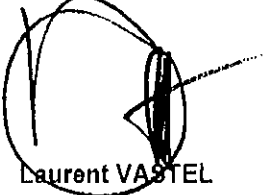
**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental

  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 28/12/17  
Publication/Affichage du 28/12/17 au 28/01/18  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services

